

VILLE
DE
MARSEILLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS**

- Séance du 18 OCTOBRE 2023 -

Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 29 membres.

23/072/VDV

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - SERVICE DES EQUIPEMENTS SOCIAUX - Soutien aux équipements sociaux - 3^{ème} répartition 2023.

23-39951-DLSVAEC

MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème} ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

La Convention Cadre des Centres Sociaux 2023 qui a été adoptée par délibération n°22/0766/VDV du 16 décembre 2022 prévoit le montant total des subventions qui sera attribué aux Centres Sociaux au titre des dépenses d'Animation Globale et de Coordination, ainsi que la part de chacune des collectivités et institutions signataires : Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône, Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et dix communes dont la Ville de Marseille.

L'objet du présent rapport est d'autoriser, en faveur des centres sociaux et de deux Espaces de Vie Sociale, le versement de subventions qui viennent compléter le financement d'Animation Globale et de Coordination prévu par la Convention Cadre. Sont concernés les équipements sociaux et plus particulièrement, ceux qui œuvrent sur des Zones de Vie Sociale où les difficultés et la faible capacité contributive des familles nécessitent, au moins ponctuellement, une intervention renforcée de la Ville de Marseille.

Le montant total de la dépense s'élève à 441 475 Euros (quatre cent quarante et un mille quatre cent soixante-quinze Euros) dont 51 194 Euros (cinquante et un mille cent quatre vingt quatorze Euros) pour les cinq centres de notre secteur. Cette somme vient en sus du montant total des subventions attribuées aux centres sociaux et aux Espaces de Vie Sociale, sur le budget 2023, au titre des dépenses d'Animation Globale et de Coordination ou liées à l'Ouverture Estivale du mois d'Août 2023, à savoir 2 949 713 Euros (deux millions neuf cent quarante-neuf mille sept cent treize Euros) accordées par les délibérations n°23/0056/VDV du 10 février 2023, n°23/0267/VDV du 7 juillet 2023 et n°23/0270/VDV du 7 juillet 2023.

L'objet de ce rapport au Conseil Municipal est d'organiser l'octroi de la participation financière de la Ville de Marseille par la modification des conventions initiales au moyen des avenants successifs ci-joints : 37 équipements sociaux (centre social et espace de vie sociale) dont un dans notre secteur.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
DELIBERATION N°22/0766/VDV DU 16 DECEMBRE 2022
DELIBERATION N°23/0056/VDV DU 10 FEVRIER 2023
DELIBERATION N°23/0267/VDV DU 7 JUILLET 2023
DELIBERATION N°23/0270/VDV DU 7 JUILLET 2023
OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS**

ARTICLE 1 Est autorisé le versement de la subvention complémentaire aux centres de notre secteur suivants à valoir sur le budget 2023 :

N° Tiers	Progos	Bénéficiaire	Centre Social	Adresse	N° de Convention	Montant annuel AGC	2ème Répartition en Euros	Ouverture Estivale en Euros	3ème Répartition en Euros	TOTAL Année 2023
4458	00010193	Centre de Culture Ouvrière (CCO)	Aire d'Accueil des Gens du Voyage de Saint-Menet	Chemin du Mouton 13011 Marseille	23/80286	81 055	14 000	6 700	11 040	112 795
8263	00010444	Association des Equipements Collectifs Air Bel	Air Bel	36 bis rue de la Pinède 13011 Marseille	23/80300	64 648	12 000	15 000	9 040	100 688

N° Tiers	Progos	Bénéficiaire	Centre Social	Adresse	N° de Convention	Montant annuel AGC	2ème Répartition en Euros	Ouverture Estivale en Euros	3ème Répartition en Euros	TOTAL Année 2023
115 91	000104 45	Association des Equipements Collectifs Les Escourtines	Les Escourtines	15 traverse de la Solitude 13011 Marseille	23/80301	64 648	10000	0	8 034	82 682
115 77	000104 54	Association Familiale du Centre Social Bois Lemaître	Bois Lemaître	Avenue Roger Salzman Villa Emma 13012 Marseille	23/80310	57 294	10 000	0	8 040	75 334
1724 73	000104 55	Association Centre Social Les Lierres	Les Lierres	42 avenue du 24 avril 1915 13012 Marseille	23/80311	57 294	12 000	0	15 040	84 334
Total						324 939	58 000	21 700	51 194	455 833

ARTICLE 2

Sont approuvés les avenants à la convention ci-annexés, conclus avec les associations listées dans le tableau ci-dessus.

Monsieur le Maire de Marseille ou son représentant est autorisé à signer ces avenants annexés.

ARTICLE 3

La dépense, soit 441 475 Euros (quatre cent quarante et un mille quatre cent soixante-quinze Euros) dont 51 194 Euros (cinquante et un mille cent quatre vingt quatorze Euros) pour les cinq centres de notre secteur sera imputée sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2023, nature 6574.2 - fonction 524 – service 03032 - action 13900910.

**Le présent projet de délibération
mis aux voix a été adopté à l'unanimité**

**Vu et présenté pour son
enrôlement à une séance
du Conseil d'Arrondissements**

**Il est donc converti en délibération
du Conseil des 11ème et 12ème**

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Sylvain SOUVESTRE**